



**BANQUES
ET ASSURANCES**

SENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BANQUE COURTOIS



Juin 2021

ABSORPTION DE LA BANQUE COURTOIS :

QUELLES CONSEQUENCES POUR LES SALARIES ?

Lors du CSE extraordinaire du 16 avril sur l'absorption de la Banque Courtois par la Société Générale, le dossier de consultation et l'expertise de SECAFI ont permis d'obtenir les premiers éléments sur l'avenir des salariés. Précisons que nous avons obtenu « d'arrachepied » qu'une deuxième phase de consultation sur les impacts détaillés sur l'emploi se tienne pour septembre 2021.



Sur ce sujet de l'emploi, en vertu des informations en notre possession et selon l'analyse macro des conséquences de l'absorption sur l'emploi, réalisée par l'expert, nous pouvons vous indiquer que :

-Le « *réseau commercial* » d'agences sera structuré en Régions ; pour autant nous n'en connaissons ni les territoires, ni les centres,

-Toutes les fonctions dites « *siège, support, middle et back office* » seront globalement organisées selon l'architecture de la Société Générale, c'est-à-dire en filières nationales et centralisées à Paris. Il faut savoir que dans la région Occitanie, la Société Générale a engagé depuis plusieurs années le transfert des fonctions non commerciales de Toulouse vers d'autres capitales régionales,

-Le nombre global des emplois va baisser, bien que cette baisse ne soit, pour l'instant, ni mesurée, ni localisée,

-Les métiers impactés par cette baisse sont connus : conseillers particuliers, directeurs d'agences, conseillers entreprises, gestionnaires et assistants de back-offices,

-Les métiers qui pourraient voir leurs effectifs évoluer positivement : conseillers professionnels, conseillers patrimoniaux,

Jean-Luc BARRE
Michèle BLEUSE
Délégués
Syndicaux
Centraux

**Permanence
TOULOUSE**

05 61 10 82 35
06 83 11 98 60

**Site internet
CFDT :**

www.cfdt-courtois.fr



-Le contenu des emplois va fortement évoluer, et ces évolutions ne seraient pas déterminées. L'expert confirme qu'il n'est pas possible de juger de l'intérêt relatif des emplois à l'issue de leur transformation par le projet d'absorption (intensifiés, complexifiés, enrichis ou appauvris, voire supprimés),

-Les localisations géographiques des emplois « *commerciaux* » seront liées aux fusions d'agences qui seront décidées et à la régionalisation du réseau commercial qui sera retenue (Toulouse ou Bordeaux),

-Les localisations géographiques des emplois « *siège, support, ou middle et back office* » seront liées à l'organisation actuelle de la Société Générale, en filières nationales. Une localisation géographique sur Toulouse n'est pas prévue, ou éventuellement en effectifs limités,

-Actuellement, il y a 570 CDI à la Banque Courtois, dont 465 CDI sur les métiers « *commerciaux* » et 105 CDI sur les fonctions dites « *siège, supports, back et middle-office* »,

-L'expertise a identifié 115 postes dits « *siège, support, middle et back office* » pour l'essentiel basés à Toulouse :

- 38,5 postes SCR, Comex, Contentieux/Affaires Spéciales/Recouvrements
- 21 postes Contrôle/Risques
- 20 postes RH, Pilotage/Comptabilité, Marketing/Communication, Logistique/Organisation, et Direction générale
- 14 postes Patrimoine/Banque privée
- Et 21,5 postes Fonctions commerciales/Spécialistes

-L'expert évalue les « *départs naturels* » (=retraites et démissions) sur 4 ans : à 33 pour les fonctions dites « *siège, supports, back et middle-office* », et à 79 pour les fonctions du « *réseau commercial* ».

Ces constats interrogent sur la signification de l'engagement :

« *Pas de départs contraints* » grâce aux « *départs naturels* » ?!

Un licenciement pour refus de mutation géographique ou fonctionnelle, est-il considéré comme un départ « *non contraint* » ?

Le seul engagement factuel à ce jour est :

« *Les salariés du groupe CDN seraient positionnés sur des postes correspondants à leurs compétences et qualification au moment de l'opération projetée* ».

En fait, il est mentionné sur le dossier de consultation qu'il s'agira de « *tout faire pour éviter de recourir à des départs contraints* » par la « *gestion individuelle et collective ... de l'emploi* » !!!

De façon déloyale, la Direction nous oblige donc à attendre septembre pour y voir plus clair sur l'avenir des salariés. Elle nous oblige également à entamer les négociations (groupe SG) tout particulièrement sur les mobilités internes (=mutations géographiques et fonctionnelles) et externes (=ruptures des contrats de travail) sans que nous ayons la moindre connaissance de l'ampleur des impacts sociaux de l'absorption de la Banque Courtois par la Société Générale.